



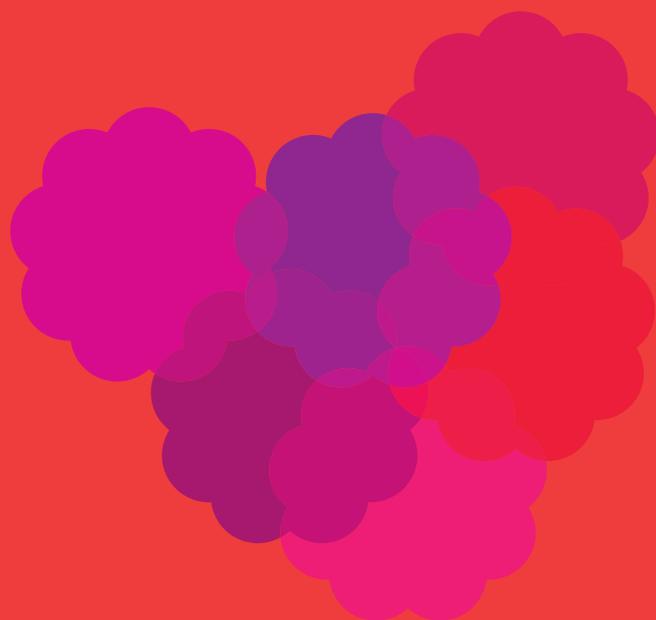
**LE SUD-  
OUEST**

C'est fou comme je t'aime!

**PLAN D'ACTION INTÉGRÉ  
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
2016-2020**

Pour des réalisations  
socialement rentables

Le Sud-Ouest  
**Montréal** 



Adopté par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest, le 3 mai 2016.

# TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT .....	4
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT .....	5
DES ACTIONS SOCIALEMENT RENTABLES .....	7
LE SUD-OUEST : PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE .....	9
OBJECTIF, VISION, MOYENS ET PRINCIPES .....	13
AXES PRIORITAIRES ET ACTIONS .....	15
<b>Lutte contre la pauvreté</b> .....	15
Logement .....	15
Autonomie et sécurité alimentaires .....	16
Santé et bien-être .....	16
Maturité scolaire, formation et employabilité .....	17
<b>Mixité et cohésion sociale</b> .....	19
Cohésion sociale .....	19
Aménagement urbain .....	20
Sécurité et déplacements .....	21
CONDITIONS GAGNANTES .....	23
Participation des citoyens .....	23
Collaboration des organismes partenaires .....	23
Comité de suivi et reddition de compte .....	23
UN ENGAGEMENT SUR CINQ ANS .....	25
ANNEXE 1 – Indicateurs de défavorisation .....	26
ANNEXE 2 – Taux d'enfants vulnérables selon les indicateurs de développement .....	27
ANNEXE 3 – Compétences .....	29
NOTES ET RÉFÉRENCES .....	30

# MESSAGE DU MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT



La lutte contre la pauvreté, le développement de logements sociaux et communautaires ainsi que la création de milieux de vie sains et solidaires ont toujours été au cœur de mon engagement politique. Je suis donc très heureux de vous présenter notre *Plan d'action intégré de développement social 2016-2020*, qui a pour thème « des actions socialement rentables ».

Pour toute notre communauté, le développement social représente un enjeu majeur auquel nous devons répondre de manière planifiée et concertée. C'est dans cette perspective que nous nous sommes en partie inspirés du bilan des réalisations du précédent plan d'action pour élaborer celui-ci. Alors que Le Sud-Ouest poursuit sa transformation, notre communauté doit veiller à ce que cette évolution, caractérisée par une plus grande mixité, se fasse de manière inclusive et durable. L'Arrondissement a un rôle de première importance à jouer dans ce domaine et avec ce plan d'action, nous nous donnons une vision, des objectifs et des engagements précis pour le faire.

Nous entendons agir sur les questions les plus critiques et les plus déterminantes telles que l'accès à des logements abordables et à une alimentation saine, la persévérance scolaire, la formation et l'emploi. Au cours des cinq prochaines années, nous nous baserons sur ce document pour agir directement, de même que pour soutenir les efforts de nos partenaires qui œuvrent à améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens du Sud-Ouest, dont plusieurs se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité. Nos interventions viseront aussi à augmenter la participation des citoyens à la vie communautaire et à renforcer la cohésion sociale, par exemple en offrant des lieux publics qui incitent aux rencontres.

Bref, les employés et les élus de l'Arrondissement utiliseront ce nouvel outil pour développer leur « réflexe de développement social » pour leurs propres dossiers et, de manière transversale, avec leurs collègues et les partenaires concernés. La future politique de reconnaissance des organismes partenaires, que nous sommes à élaborer, appuiera d'ailleurs la réalisation des engagements présentés ici. Ainsi, tous les efforts pourront mieux converger!

Le *Plan d'action intégré de développement social 2016-2020* est le fruit d'un long travail de collaboration, ayant fait l'objet d'une vaste consultation de nombreux organismes communautaires du Sud-Ouest. Je tiens à saluer ici l'important apport de ces partenaires à notre réflexion.

En adoptant ce plan d'action, l'Arrondissement du Sud-Ouest s'engage de façon concrète à créer pour notre communauté un milieu de vie toujours plus solidaire, agréable et humain.

Le maire de l'arrondissement,

**Benoit Dorais**  
Chef de la 2<sup>e</sup> opposition à l'Hôtel de Ville

## MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT



Le *Plan d'action intégré de développement social 2016-2020* constitue la nouvelle étape d'une démarche importante pour Le Sud-Ouest, et je suis très heureuse d'y être associée.

De manière globale, ce plan d'action regroupe des chiffres clairs sur l'état de la situation sociale dans nos quartiers (statistiques de 2014, notamment) et un ensemble d'engagements de l'Arrondissement du Sud-Ouest afin de contribuer à répondre à ces besoins.

Nous avons aussi apporté une attention particulière aux interventions visant le vivre-ensemble et la création de liens entre les citoyennes et citoyens résidant dans le Sud-Ouest. En effet, la population du Sud-Ouest s'est beaucoup diversifiée dans les 12 dernières années et il est estimé qu'elle augmentera encore de 18 % d'ici 2025. Pour l'Arrondissement, il s'agit d'un enjeu d'avenir. Nous croyons que le développement social doit non seulement servir à lutter contre la pauvreté, mais aussi à promouvoir la cohésion et la solidarité sociales au sein des diversités.

Même si, sous bien des aspects, la lutte contre la pauvreté et le développement social relèvent du gouvernement du Québec, l'Arrondissement est déterminé à agir dans les domaines de sa compétence, notamment les loisirs, la culture et les bibliothèques, les sports, l'aménagement urbain, la propreté et la voirie. La réorganisation de sa structure administrative tient d'ailleurs compte des conditions d'application de ce plan d'action en mettant le Développement social directement sous l'autorité de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Cependant, que nous agissions dans nos propres domaines de compétence ou en complémentarité avec des partenaires, les besoins sont énormes et nos ressources limitées. Il s'agit de continuer à développer le réflexe « développement social » afin que les actions posées par les différents services de l'Arrondissement soient toujours de plus en plus cohérentes avec les besoins et les réalités de l'ensemble des citoyens que nous desservons.

Je souhaite maintenant que le *Plan d'action intégré de développement social 2016-2020* suscite la mobilisation de la population, de même que des initiatives communautaires d'inclusion sociale et de création de milieux de vie sains.

La conseillère d'arrondissement du district de  
Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles,

**Sophie Thiébaud**



### **Le développement social**

Au sein des communautés (...) et à l'échelle de la collectivité, le développement social met en place et renforce les conditions requises pour permettre :

- ❁ à **chaque individu** de développer pleinement ses potentiels, de participer activement à la vie sociale et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif;
- ❁ à **la collectivité** de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale.

*Selon le Conseil de la santé et du bien-être*

# DES ACTIONS SOCIALEMENT RENTABLES

Avec ce nouveau plan d'action de développement social, l'Arrondissement du Sud-Ouest prend le parti de la « rentabilité sociale ». Cela signifie qu'il entend accorder la priorité au bien-être de la communauté en répondant à ses besoins de la façon la plus pertinente et la plus efficiente possible. Les actions et les sommes allouées ne sont pas des dépenses, mais bien des investissements. Le Sud-Ouest veut poser des gestes qui rapporteront du mieux-être aux résidents.

Or, cette réponse ne doit pas seulement contribuer au développement social. Elle va plus loin en soutenant une citoyenneté active et en promouvant les valeurs et les initiatives de prise en charge individuelle et collective.

## UN ESPRIT DE CONTINUITÉ ET D'ÉVOLUTION

Pour atteindre ces objectifs d'ici à la fin de 2020, l'Arrondissement déploiera ses ressources dans ses nombreux domaines d'intervention, seul ou en collaboration avec ses partenaires. Il offrira également son soutien à des projets et initiatives qui, même s'ils ne relèvent pas de ses compétences (voir annexe 3, page 29), peuvent s'avérer socialement rentables. Ces actions s'articuleront selon deux grands axes, soit :

- 🌸 **La lutte contre la pauvreté;**
- 🌸 **La mixité et la cohésion sociale.**

Ce document est le second plan d'action que l'Arrondissement se donne depuis 2009. Bien qu'il s'inscrive dans une certaine continuité, il reflète également l'évolution et les nouvelles ambitions du Sud-Ouest. Il s'appuie également sur les dernières données sociodémographiques disponibles. Ce plan d'action n'est pas non plus figé dans le temps : l'Arrondissement devra, dans les cinq prochaines années, prendre en compte les nouvelles réalités et l'ajuster en conséquence.

## UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE

Le *Plan d'action intégré de développement social 2016-2020* est le fruit d'un travail concerté entre les diverses directions et divisions de l'Arrondissement. Pour une très large part, il s'inspire également des propositions et commentaires des nombreux partenaires qui ont bien voulu participer à diverses consultations. Ce document ne serait pas le même sans cet apport des plus enrichissants et des plus éclairants.

Ainsi centré sur les besoins réels de la communauté, l'Arrondissement espère que chaque intervention de son plan d'action sera pertinente. Celui-ci devrait aussi permettre la convergence des actions, l'arrimage de projets, de même que le développement de nouvelles collaborations, de nouveaux partenariats et d'initiatives novatrices qui caractérisent si bien Le Sud-Ouest.

Tout cela, pour atteindre la plus grande rentabilité sociale possible.



# LE SUD-OUEST : PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Pour mieux comprendre le contexte actuel et élaborer ce plan d'action, l'Arrondissement a fait réaliser un portrait sociodémographique du Sud-Ouest<sup>1</sup> (voir annexes 1 et 2, pages 26-27). Les données obtenues montrent :

- ❁ **Des retards importants dans des domaines essentiels au bien-être des citoyens;**
- ❁ **Un taux préoccupant de défavorisation sociale et matérielle sur la grande majorité du territoire.**

Selon le chercheur Robert Pampalon, la défavorisation prend deux formes : matérielle et sociale. « Alors que la première reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante, la seconde forme renvoie plutôt à la fragilité du réseau social, tant à l'échelle de la famille que de la communauté. » (Cité dans *Deprivation*, Peter Townsend, 1987.)

Ainsi, non seulement les ménages en situation de défavorisation éprouvent plus de difficultés à relever les défis quotidiens, mais aussi de nombreux enfants issus de ces ménages<sup>2</sup> sont considérés comme vulnérables et voient leur avenir grandement hypothéqué (voir annexes 1 et 2, pages 26-27).

Voici les faits saillants du profil sociodémographique du Sud-Ouest.

## LE LOGEMENT ET LE LOYER

Le Sud-Ouest compte de trop nombreux ménages qui vivent dans des logements insalubres, exigus, mal entretenus :

- ❁ Près d'un logement sur dix (9,8 %) a besoin de rénovations majeures, ce qui classe Le Sud-Ouest au 4<sup>e</sup> rang des arrondissements montréalais en cette matière.

Pour la majorité des ménages, le loyer est beaucoup trop élevé par rapport au revenu :

- ❁ 62,7 % des familles du Sud-Ouest consacrent au moins 30 % de leur salaire au paiement de leur loyer<sup>3</sup>;
- ❁ 68,5 % des résidents du Sud-Ouest sont locataires (Montréal : 64 %);
- ❁ 22 % des logements sont subventionnés (Montréal : 8 %), un taux inégalé dans les autres arrondissements;
- ❁ Le Sud-Ouest occupe le 7<sup>e</sup> rang des arrondissements pour le nombre de logements en copropriété.





## LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Plusieurs secteurs du Sud-Ouest ne comportent aucun commerce d'alimentation vendant des fruits et légumes frais à prix raisonnable. L'ouest de Saint-Henri, le sud de Pointe-Saint-Charles et le nord de la Petite-Bourgogne sont des exemples de « déserts alimentaires<sup>4</sup> ». En fait :

- 46 % de la population du territoire du CSSS Sud-Ouest-Verdun n'a pas accès à des fruits et légumes frais à distance de marche (Montréal : 43 %)<sup>5</sup>.

## LES REVENUS

Le Sud-Ouest occupe le troisième rang des arrondissements montréalais pour le nombre de personnes vivant avec un faible revenu, soit plus de 32 %. À ce fait s'ajoutent ces données significatives :

- Chez les résidents de 15 ans et plus, près de la moitié (47,6 %) touchent un revenu annuel moyen après impôts de moins de 20 000 \$ et seulement 20 %, de plus de 40 000 \$;
- Dans 41,1 % des familles, aucun parent ne travaille à temps plein (Montréal : 24,8 %);
- Trois ménages sur quatre (74 %) n'ont qu'un seul soutien financier;
- Les paiements de prestations gouvernementales (assurance-emploi, prestations pour enfants, rentes, etc.) constituent 17,1 % des revenus des résidents du Sud-Ouest (Montréal : 15,8 %).

## LA FORMATION ET L'EMPLOI

D'après le Réseau réussite Montréal<sup>6</sup>, toutes les écoles (préscolaires, primaires et secondaires) du Sud-Ouest sont situées en milieu défavorisé. Malgré les efforts considérables des intervenants scolaires, la maturité et la persévérance scolaires, le taux de diplomation ainsi que l'employabilité sont bien moindres que la moyenne montréalaise. Par exemple :

- 34,8 % des élèves du primaire et 46,1 % des élèves du secondaire éprouvent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) (Montréal : 19,9 % et 27,4 %);
- Plus de la moitié des mères (51,3 %) n'ont pas de diplômes postsecondaires (Montréal : 37,8 %).

## LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LA COHÉSION SOCIALE

La population du Sud-Ouest a augmenté de 2,4 % depuis 2006 et on estime qu'elle fera un bond de 18 % d'ici 2025<sup>7</sup>. Ces 14 000 futurs résidents auront des origines diverses, de même que des revenus et des besoins très variés. Actuellement :

- Le Sud-Ouest compte 23,9 % d'immigrants, principalement originaires de Chine, du Bangladesh, de France et d'Italie;
- Les citoyens appartenant à des minorités visibles représentent 26 % de la population (Montréal : 31 %);
- 64,7 % des résidents se déclarent chrétiens, 7 %, musulmans et 24,2 %, sans religion;
- Dans 7 des 11 écoles primaires du Sud-Ouest, plus de 50 % des élèves sont issus de l'immigration.

## L'ISOLEMENT

- Un nombre croissant de personnes vivent seules (23,1 %), un phénomène qui touche particulièrement les femmes âgées de 65 ans et plus (53,4 %).
- Le Sud-Ouest est l'arrondissement montréalais qui compte le plus de familles monoparentales, soit 38,7 % (Montréal : 25,8 %); les familles monoparentales y représentent 44,2 % de toutes les familles avec enfants.

## L'INTÉGRATION ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

- Malgré l'augmentation de sa population, Le Sud-Ouest se classe 6<sup>e</sup> parmi les arrondissements montréalais pour le nombre de citoyens qui déménagent dans un autre arrondissement ou en banlieue.





# OBJECTIF, VISION, MOYENS ET PRINCIPES

## UN GRAND OBJECTIF

Le *Plan d'action intégré de développement social 2016-2020* de l'Arrondissement vise un seul et grand objectif :

- ✿ **Améliorer le cadre, les conditions et la qualité de vie de la population du Sud-Ouest.**

## UNE VISION

Ce plan d'action en développement social est construit sur la vision suivante :

- ✿ **L'Arrondissement du Sud-Ouest s'emploiera à ce que toutes ses actions et tous ses services, y compris les actions et services mis en place avec ses partenaires, aient la plus grande rentabilité sociale possible.**

## DES MOYENS ADAPTÉS

L'Arrondissement fait appel à l'engagement des élus et des employés de toutes ses directions pour réaliser son plan d'action. Au quotidien, il leur demande de :

- ✿ Prendre en compte le développement social dans les diverses décisions et interventions;
- ✿ Gérer les ressources humaines, financières et matérielles en conséquence.

Bien qu'il soit seul responsable de son plan d'action, l'Arrondissement cherchera aussi à :

- ✿ Renforcer ses partenariats et autres formes de collaboration;
- ✿ Mobiliser les acteurs locaux et la population du Sud-Ouest;
- ✿ Mener ses actions en complémentarité avec celles de ses partenaires.

Enfin, précisons que le plan d'action de développement social du Sud-Ouest est conforme aux politiques, cadres de référence et autres plans d'action que la Ville de Montréal et l'Arrondissement ont adoptés dans les dernières années afin d'améliorer le bien-être des citoyens.

## NEUF PRINCIPES

La réussite de ce plan d'action repose sur les neuf principes suivants :

- |                                    |                                 |
|------------------------------------|---------------------------------|
| <b>1</b> Équité et accessibilité;  | <b>6</b> Développement durable; |
| <b>2</b> Égalité des sexes;        | <b>7</b> Accès à la culture;    |
| <b>3</b> Participation citoyenne;  | <b>8</b> Innovation sociale;    |
| <b>4</b> Lutte contre la pauvreté; | <b>9</b> Partenariat.           |
| <b>5</b> Cohabitation harmonieuse; |                                 |





# AXES PRIORITAIRES ET ACTIONS

Pour ce plan d'action, l'Arrondissement dégage deux axes d'intervention, soit :

☀ **La lutte contre la pauvreté;**

☀ **La mixité et la cohésion sociale.**

Ces axes visent un développement social qui touche aux principaux aspects de la qualité de vie. Ils tiennent compte aussi bien de la défavorisation matérielle et sociale des citoyens que du développement rapide du Sud-Ouest.

Chacun de ces axes regroupe des champs d'intervention qui relèvent, selon le cas, d'un ou de plusieurs acteurs. Pour les champs d'intervention relevant de l'Arrondissement, les unités concernées interviendront selon leurs perspectives propres, mais complémentaires. Pour les autres domaines, l'Arrondissement pourra fournir son soutien aux organismes ou institutions responsables.

## LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

### LOGEMENT

L'Arrondissement s'engage à :

- ☀ Bonifier le *Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels*, déposé le 6 juin 2012, de façon à favoriser la rétention des résidents à petits et moyens revenus;
- ☀ Contribuer à l'augmentation de l'offre de logements sociaux et communautaires, notamment en créant de nouvelles réserves foncières au moyen du fonds d'inclusion;
- ☀ Continuer les représentations auprès des instances gouvernementales concernées par le logement dans le but de faire reconnaître les besoins du Sud-Ouest;
- ☀ Dresser un état de la situation du logement dans l'Arrondissement;
- ☀ Réviser le Règlement régissant la démolition d'immeubles afin d'éviter la disparition de bâtiments modestes en bon état et de mieux protéger les locataires;
- ☀ Renforcer la lutte contre l'insalubrité dans les bâtiments résidentiels;
- ☀ Établir des protocoles d'urgence, en collaboration, notamment, avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux, pour des problèmes sanitaires tels que les punaises de lit, les logements insalubres, etc.



## AUTONOMIE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRES

L'Arrondissement s'engage à :

- ✿ Établir un portrait de la sécurité alimentaire pour tous les quartiers du Sud-Ouest;
- ✿ Favoriser l'utilisation des jardins collectifs et communautaires pour assurer la sécurité alimentaire, par exemple :
  - en consolidant les ententes d'utilisation de terrains,
  - en attribuant une parcelle du parc Le Ber au jardin collectif La Dent verte,
  - en agrandissant et aménageant le jardin communautaire Les Bons Voisins,
  - en installant des bacs de jardinage au parc du Lac-à-la-Loutre (woonerf Saint-Pierre);
- ✿ Dans les nouveaux jardins collectifs, attribuer des jardinets à des organismes œuvrant auprès des familles dans le besoin;
- ✿ Participer activement à la promotion de l'agriculture urbaine, par exemple en favorisant les activités agricoles dans les ruelles;
- ✿ Soutenir les initiatives locales de vente de produits frais, comme les marchés et minimarchés saisonniers et annuels, ainsi que les services alimentaires de proximité, notamment en facilitant l'obtention de permis;
- ✿ Poursuivre les représentations nécessaires afin que l'enveloppe Ville-MTESS finance les initiatives existantes des organismes locaux;
- ✿ En collaboration avec la Ville centre, poursuivre l'implantation de la ferme urbaine au parc Angrignon;
- ✿ Soutenir le développement d'infrastructures communautaires relatives à l'alimentation, par exemple le projet de serre bioclimatique sur le toit de l'agrandissement du chalet du parc De La Vérendrye;
- ✿ De concert avec les acteurs locaux concernés, développer et adopter une vision et des stratégies communes, pouvant inclure la production d'un diagnostic des besoins et la création d'un conseil du système alimentaire local;
- ✿ Renforcer le partenariat avec la Direction de santé publique de Montréal, la Ville centre et le Système alimentaire montréalais (SAM) pour acquérir de nouveaux pouvoirs et revendiquer de nouvelles ressources.

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'Arrondissement s'engage à :

- ✿ Promouvoir les saines habitudes de vie, notamment l'activité physique et sportive;
- ✿ Augmenter la participation des jeunes familles à des activités, par exemple :
  - en améliorant l'accès des poussettes aux lieux publics,
  - en aménageant des salles d'allaitement dans les installations sportives et culturelles,
  - en offrant plus d'activités parents-enfants;
- ✿ Prévoir des équipements sportifs et de loisirs destinés principalement aux 12-17 ans et aux 18-25 ans, par exemple une structure destinée au parkour;
- ✿ Poursuivre les démarches pour la réalisation d'un anneau de glace réfrigéré au parc Angrignon afin d'offrir des activités récréatives et compétitives;

- ✿ Poursuivre le projet pilote de développement des loisirs dans le quartier Émard;
- ✿ Promouvoir la pratique du vélo par l'organisation d'événements, par exemple la Cyclovia;
- ✿ Collaborer avec la Ville centre afin d'augmenter le nombre de liens cyclables de façon à sécuriser les déplacements;
- ✿ Favoriser la marche dans les quartiers :
  - en développant l'attractivité des artères commerciales par des investissements faits selon une vision concertée avec la population,
  - en piétonnant en tout ou en partie des tronçons de rue, notamment De Biencourt, Eadie, Charlebois et Ropery;
- ✿ S'assurer que les aînés continuent de participer à des activités correspondant à leurs intérêts.

## MATURITÉ SCOLAIRE, FORMATION ET EMPLOYABILITÉ

Bien que l'éducation, la formation et l'employabilité ne relèvent pas de ses compétences, l'Arrondissement peut organiser de nombreuses activités et consolider ses partenariats en la matière.

### A. Maturité scolaire et formation

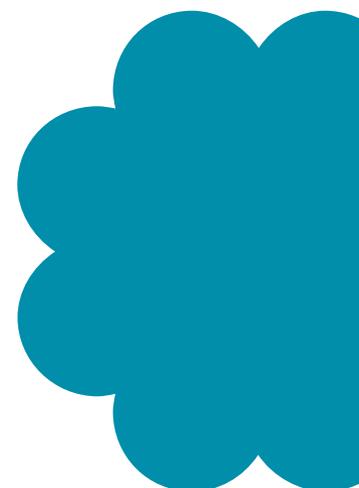
L'Arrondissement s'engage à :

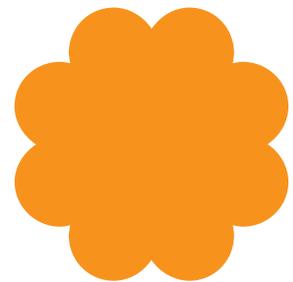
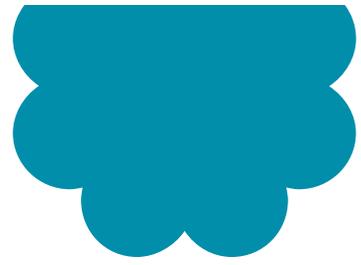
- ✿ Élaborer, en collaboration avec les divers organismes concernés, une programmation culturelle, sportive et ludique pour les 0-3 ans;
- ✿ Augmenter et promouvoir l'accès à l'expertise et aux ressources des bibliothèques;
- ✿ Consolider les activités visant la maturité et la persévérance scolaires des enfants;
- ✿ Poursuivre en concertation des activités d'alphabétisation (par exemple dans les bibliothèques);
- ✿ Sensibiliser les nouveaux gestionnaires de l'Arrondissement à l'importance d'appliquer le programme *Équi T-É Montréal*;
- ✿ Poursuivre sa participation aux instances de concertation, notamment le Comité d'action en persévérance scolaire du Sud-Ouest de Montréal (CAPSSOM);
- ✿ Contribuer par des bourses aux projets scolaires.

### B. Employabilité

L'Arrondissement s'engage à :

- ✿ Chercher à préserver et, si possible, à développer les zones d'emploi;
- ✿ Faire la promotion de l'embauche locale en favorisant les ententes entre les employeurs et le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO), notamment lors des demandes de projets immobiliers;
- ✿ Soutenir la création et la croissance des sociétés de développement commercial (SDC);
- ✿ Promouvoir l'emploi local;
- ✿ Offrir davantage de stages professionnels dans ses diverses directions.





## MIXITÉ ET COHÉSION SOCIALE

### COHÉSION SOCIALE

#### A. Accueil des nouveaux résidents dans l'arrondissement

L'Arrondissement s'engage à :

- Accueillir les nouveaux résidents et faciliter leur intégration, en collaboration avec les organismes qui leur offrent des services, par exemple :
  - en publiant le cahier *Info-résidents*,
  - en produisant et distribuant une trousse de bienvenue,
  - en offrant des ateliers d'initiation aux services de l'Arrondissement et des organismes locaux;
- Soutenir les différents projets et instances de concertation répondant aux besoins des nouveaux arrivants, notamment en y assurant la présence de professionnels.

#### B. Création de liens entre les résidents

L'Arrondissement s'engage à :

- Favoriser l'appropriation des espaces publics pour en faire des lieux de rencontre et d'échange;
- Promouvoir et diffuser les arts, la culture et la connaissance, par exemple :
  - en faisant la promotion de la lecture avec le programme intergénérationnel *Lire et faire lire*;
- Soutenir les initiatives des institutions, des organismes locaux et des citoyens qui œuvrent à créer des liens;
- Valoriser l'apport d'une population diversifiée au dynamisme des quartiers;
- Sensibiliser au vivre-ensemble, à la tolérance et à la résolution de conflits;
- En collaboration avec ses partenaires, organiser des activités de rassemblement créatrices de liens sociaux;
- Multiplier les activités de rapprochement, notamment les activités de médiation culturelle, offertes « hors les murs » par les bibliothèques et la maison de la culture;
- Faire de la bibliothèque le troisième lieu de rencontre (le premier étant la résidence; le second, l'école ou le travail), par exemple :
  - en améliorant les services des bibliothèques,
  - en rénovant et mettant aux normes la bibliothèque Saint-Charles,
  - en réaménageant la bibliothèque Marie-Uguay,
  - en maintenant les services de la Biblio mobile;
- Favoriser la diffusion des œuvres des artistes locaux;
- Soutenir l'animation dans les chalets de parc (notamment celui du parc Oscar-Peterson);
- Installer du mobilier urbain universellement accessible<sup>8</sup>.



## C. Personnes avec des besoins particuliers

L'Arrondissement s'engage à :

- Intensifier les actions visant à assurer l'accessibilité universelle<sup>8</sup> de ses bâtiments, lieux publics, services et activités;
- Offrir des formations et des activités de sensibilisation à propos des besoins des personnes ayant des limitations, en collaboration avec les organismes spécialisés en accessibilité universelle et le Regroupement des organismes pour aînées et aînés du sud-ouest de Montréal (ROPASOM);
- Soutenir les initiatives en santé mentale et en itinérance;
- Être à l'écoute des besoins des adolescents, souligner l'apport de ceux-ci à la communauté et appuyer les organismes qui œuvrent auprès d'eux;
- Prendre en compte les propositions émanant du Forum sur la précarité des conditions de logement et l'itinérance dans le Sud-Ouest et Verdun;
- Poursuivre les actions en lien avec la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), notamment la recherche de financement et le dépôt de projets, en plus de :
  - faciliter l'accès à l'information sur les ressources destinées aux aînés,
  - favoriser les déplacements des personnes âgées,
  - valoriser les compétences des aînés,
  - permettre à ces derniers de vivre à domicile de manière sécuritaire et enrichissante.

## AMÉNAGEMENT URBAIN

### A. Planification du territoire et grands chantiers

L'Arrondissement s'engage à :

- Offrir les conditions urbanistiques optimales pour favoriser les rencontres et la mixité sociale : quartiers complets, dotés de parcs, de services de proximité, de transports collectifs et actifs, etc.;
- Poursuivre les grandes démarches de planification urbaine en cours, notamment :
  - l'élaboration du plan de développement urbain, économique et social (PDUES – Turcot),
  - la planification du nord de Pointe-Saint-Charles,
  - la planification du pôle Lionel-Groulx-Atwater,
  - la collaboration à la planification du secteur du Havre de Montréal;
- Veiller à la mise en place des mesures de mitigation proposées pour contrer les nuisances des grands chantiers.

## B. Propreté et embellissement

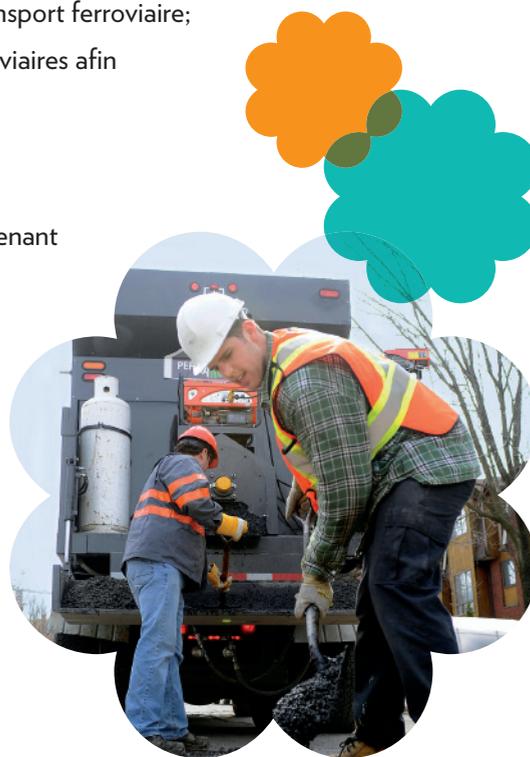
L'Arrondissement s'engage à :

- Rendre les parcs et les espaces publics plus invitants en poursuivant et multipliant les activités d'embellissement et de verdissement;
- Faire la promotion de la propreté et du civisme;
- Trouver de nouvelles façons de lutter contre les graffitis à longueur d'année, en travaillant plus étroitement avec les communautés des quartiers les plus touchés, par exemple :
  - organiser des veilles,
  - obtenir les autorisations de nettoyage des propriétaires,
  - organiser des actions collectives de nettoyage et de verdissement.
- Soutenir les initiatives locales telles que la revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Galt, les opérations populaires d'aménagement (OPA), l'éco-quartier Sud-Ouest, Pro-Vert Sud-Ouest, etc.;
- Consulter et sensibiliser les citoyens sur les divers projets d'aménagement, par exemple dans les parcs et les ruelles;
- Mettre à jour le *Plan directeur des parcs et espaces verts du Sud-Ouest*.

## SÉCURITÉ ET DÉPLACEMENTS

L'Arrondissement s'engage à :

- Améliorer la sécurité et renforcer le sentiment de sécurité dans tous les quartiers, en partenariat avec les acteurs concernés – Service de police de la Ville de Montréal, Tandem, Quartier 21 et RUI Galt;
- Poursuivre ses représentations pour diminuer les nuisances liées au transport ferroviaire;
- Maintenir ses pressions sur les gouvernements et les compagnies ferroviaires afin d'améliorer la sécurité sur son territoire;
- Animer et occuper les espaces publics;
- Améliorer la sécurité des déplacements des divers usagers de la route;
- Réviser le plan de mesures d'urgence et y ajouter de l'information en tenant particulièrement compte des citoyens vulnérables;
- Encourager l'utilisation des transports actifs, par exemple :
  - en implantant de nouvelles pistes cyclables,
  - en entretenant le réseau cyclable,
  - en établissant de nouveaux partenariats,
  - en mettant en œuvre une stratégie de soutien aux transports actifs.





# CONDITIONS GAGNANTES

Pour être menées à bien, toutes ces interventions de développement social doivent être accompagnées de conditions propices.

Premièrement, les citoyens doivent pouvoir s'appropriier les lieux, les services et les activités qui leur sont offerts, ainsi que les projets qui sont planifiés et réalisés à leur intention. Deuxièmement, la collaboration des organismes locaux sera, dans bien des cas, indispensable. Et, troisièmement, l'Arrondissement mettra sur pied un comité de suivi afin de s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action.

## PARTICIPATION DES CITOYENS

L'Arrondissement s'engage à :

- S'assurer de la qualité, de la diversité et de la complémentarité des services et activités offerts en sports, loisirs et développement social;
- Maintenir ou améliorer l'accessibilité financière de ses infrastructures, services et activités;
- Promouvoir la participation et l'engagement citoyens, notamment pour les consultations publiques sur les questions d'aménagement;
- Poursuivre ses actions de diffusion de l'information auprès de la population;
- Accueillir les citoyens et être à leur écoute;
- S'assurer de joindre les citoyens les plus démunis en resserrant les liens de communication et de concertation;
- Prévoir des lieux d'affichage communautaire dans les quartiers.

## COLLABORATION DES ORGANISMES PARTENAIRES

L'Arrondissement s'engage à :

- Favoriser le partenariat et la concertation, par exemple :
  - en développant un programme de reconnaissance des organismes communautaires,
  - en maintenant les rencontres annuelles avec les centres récréatifs et communautaires;
- Fournir un soutien aux tables de concertation ainsi qu'aux différents comités et projets de l'Arrondissement;
- Jouer un plus grand rôle dans la diffusion de l'information des groupes communautaires;
- Chercher des moyens d'appuyer les organismes à but non lucratif faisant face à des difficultés particulières, telles que le manque de locaux;
- Optimiser l'utilisation des espaces municipaux disponibles (ex. : Centre Lorne, chalets de parc, complexe récréatif Gadbois, Centre Saint-Charles, etc.).

## COMITÉ DE SUIVI ET REDDITION DE COMPTE

La meilleure façon de nous assurer de garder bien vivante notre détermination à aller de l'avant avec notre plan d'action est de nous créer des obligations de suivi régulier dans le cadre de nos activités, ainsi que des rendez-vous annuels avec la communauté.

L'Arrondissement s'engage à :

- Créer un comité de suivi;
- Rendre des comptes annuellement.



# UN ENGAGEMENT SUR CINQ ANS

Ambitieux et important, le *Plan d'action intégré de développement social 2016-2020* exige l'engagement des élus et de toutes les unités de l'Arrondissement. Sa réalisation représente un travail considérable, un défi qui dépasse souvent les tâches quotidiennes. Les employés devront s'approprier le plan d'action et les outils nécessaires devront leur être fournis pour garantir le succès de l'opération.

Pour y arriver, l'Arrondissement fera aussi appel à la précieuse collaboration de ses divers partenaires – institutions, organismes parapublics et organismes locaux – au moment de concevoir, de mettre en place ou de mener à bien les nombreux projets qui découleront de ce plan d'action. Toutes les ressources seront en effet nécessaires, et parmi celles-ci, les expertises de ces intervenants et les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec la population du Sud-Ouest seront des atouts indéniables pour contribuer au développement social de manière pleinement efficace.

La mise en œuvre du plan d'action s'échelonnera sur les cinq prochaines années. Il faudra donc tenir compte des imprévus et des cas urgents qui pourront survenir durant cette période. Pour maintenir le cap et mener à bien des actions à la plus grande rentabilité sociale possible, l'Arrondissement mettra sur pied un comité de suivi interne qui se réunira deux fois l'an. Et enfin, pour informer la communauté du Sud-Ouest sur l'évolution du plan, l'Arrondissement publiera annuellement un état de la situation et les résultats de la mise en œuvre du *Plan d'action intégré de développement social 2016-2020*.



# ANNEXE 1

## INDICATEURS DE DÉFAVORISATION QUARTIERS DU SUD-OUEST ET MONTRÉAL, 2011

TERRITOIRE	SÉPARÉ, DIVORCÉ, VEUF	FAMILLE MONOPARENTALE	PERSONNE SEULE	BAS NIVEAU DE SCOLARITÉ	TAUX D'EMPLOI	REVENU MOYEN
GRIFFINTOWN	4,7 %	<b>40,0 %</b>	<b>49,2 %</b>	0,0 %	75,0 %	43 085 \$
SAINT-HENRI	15,7 %	<b>50,1 %</b>	<b>26,3 %</b>	<b>20,6 %</b>	60,5 %	<b>31 004 \$</b>
PETITE-BOURGOGNE	<b>17,4 %</b>	<b>44,8 %</b>	<b>20,8 %</b>	<b>20,3 %</b>	<b>50,9 %</b>	38 090 \$
POINTE-SAINT-CHARLES	<b>16,3 %</b>	<b>48,8 %</b>	<b>23,2 %</b>	<b>26,4 %</b>	<b>54,6 %</b>	<b>31 455 \$</b>
CÔTE-SAINT-PAUL	<b>17,5 %</b>	<b>40,6 %</b>	<b>21,8 %</b>	<b>28,8 %</b>	57,3 %	<b>28 570 \$</b>
VILLE-ÉMARD	<b>17,8 %</b>	<b>38,6 %</b>	<b>19,7 %</b>	<b>26,8 %</b>	51,8 %	<b>28 811 \$</b>
LE SUD-OUEST	<b>16,6 %</b>	<b>44,2 %</b>	<b>23,1 %</b>	<b>24,3 %</b>	<b>56,1 %</b>	<b>31 311 \$</b>
<b>MONTRÉAL</b>	<b>16,1 %</b>	<b>34,7 %</b>	<b>19,2 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>56,9 %</b>	<b>33 859 \$</b>
	DÉFAVORISATION SOCIALE			DÉFAVORISATION MATÉRIELLE		

- Pourcentages (%) : supérieurs à la moyenne montréalaise
- Revenus moyens (\$) : inférieurs au revenu moyen montréalais
- Chiffres moyens à la Ville de Montréal

Source : *Portrait statistique – Population du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest*, Christian Paquin, juin 2015.

À noter : ce tableau illustre bien les pourcentages de défavorisation sociale et matérielle vécue dans les quartiers du Sud-Ouest et démontre un taux de fragilité et de précarité élevé comparativement à la moyenne montréalaise.

## ANNEXE 2

### TAUX D'ENFANTS VULNÉRABLES SELON LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT QUARTIERS DU SUD-OUEST ET MONTRÉAL, 2011-2012

TERRITOIRE	SANTÉ PHYSIQUE	COMPÉTENCES SOCIALES	MATURITÉ AFFECTIVE	DÉVELOPPEMENT COGNITIF ET LANGAGIER	HABILITÉS DE COMMUNICATION CONNAISSANCES GÉNÉRALES	AU MOINS UN DOMAINE
SAINT-HENRI	12,6 %	8,6 %	10,5 %	9,7 %	14,1 %	33,2 %
PETITE-BOURGOGNE	11,7 %	16,1 %	17,1 %	19,9 %	23,0 %	44,5 %
POINTE-SAINT-CHARLES	14,2 %	13,9 %	11,6 %	15,6 %	17,6 %	37,5 %
CÔTE-SAINT-PAUL	9,4 %	14,9 %	9,7 %	12,2 %	20,5 %	31,7 %
VILLE-ÉMARD	15,9 %	14,9 %	14,1 %	14,6 %	18,7 %	37,3 %
<b>MONTRÉAL</b>	<b>11,5 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>10,2 %</b>	<b>14,6 %</b>	<b>28,9 %</b>

■ Pourcentages (%) : supérieurs à la moyenne montréalaise

■ Chiffres moyens à la Ville de Montréal

Source : *Portrait statistique – Population du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest*, Christian Paquin, juin 2015.

À noter : selon Santé Canada, ce tableau décrit bien la situation de vulnérabilité qui hypothèque le développement des enfants, par exemple :

- La maturité affective, qui est en lien avec, entre autres, le comportement prosocial et l'entraide, la crainte et l'anxiété, le comportement agressif, etc.;
- Le développement cognitif et langagier, qui est en lien avec l'intérêt et les habiletés en lecture, écriture et mathématique ainsi que l'utilisation adéquate du langage.



# ANNEXE 3

## COMPÉTENCES

Le développement social s'appuie sur des compétences multiples tant de l'agglomération et de la Ville centre que de l'Arrondissement. Ces différentes instances vivent une véritable mutation à la suite de la demande de statut de métropole. Les compétences suivantes sont partagées entre ces trois paliers décisionnels :

- Gestion et exploitation des parcs;
- Gestion et exploitation des équipements culturels, sportifs et de loisirs;
- Soutien à l'organisation des loisirs sportifs et culturels;
- Enlèvement des matières résiduelles;
- Voirie, entretien et déneigement, stationnement, circulation et signalisation;
- Planification de l'aménagement du territoire;
- Inspections et permis;
- Épuration et production d'eau potable.

Dans certains domaines, les compétences sont aussi partagées avec d'autres acteurs clefs (instances gouvernementales, institutions, organisations et organismes communautaires) :

- Développement social;
- Promotion du développement économique;
- Aménagement et urbanisme;
- Sécurité civile;
- Environnement;
- Transport.

Précisons que certains domaines, notamment la santé, l'emploi, l'éducation et la formation, relèvent du gouvernement du Québec. L'Arrondissement vient en soutien aux organismes et institutions qui œuvrent dans ces domaines.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Christian Paquin, *Portrait statistique – Population du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest*, 2015. Pour un aperçu de ces données voir les annexes 1 et 2. Cette étude peut être consultée sur le site Internet de l'Arrondissement.
2. Selon l'*Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM)*, menée en 2012 par l'Institut de la statistique et Avenir d'enfants. Pour connaître les taux d'enfants vulnérables dans les quartiers du Sud-Ouest, voir l'annexe 2 à la page 27.
3. Christian Paquin, *Portrait statistique – Population du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest*, 2015, p. 116 à 118.
4. Un désert alimentaire désigne un secteur ou un quartier dont la majorité des résidents vivent avec un faible revenu et qui est dépourvu de commerces d'alimentation. Ces commerces peuvent aussi être situés à 1 km ou plus de distance et sont inadéquats par l'offre ou le prix. Définition inspirée du document *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : Analyse de situation et perspectives d'interventions*, de l'Institut national de santé publique du Québec, juillet 2013.
5. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Étude sur l'accès aux aliments santé à Montréal – Regard sur le territoire du CSSS du Sud-Ouest-Verdun*, 2014.
6. Réseau Réussite Montréal est un organisme régional regroupant 33 partenaires de tous les milieux dans le but d'encourager la persévérance scolaire.
7. Selon une projection du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
8. Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population. Voir *Accessibilité universelle* sur le site Internet de la Ville de Montréal.

### Crédits photographiques :

Arrondissement du Sud-Ouest et Ville de Montréal.





[ville.montreal.qc.ca/sud-ouest](http://ville.montreal.qc.ca/sud-ouest)